



Retour à pole emploi

Par Jaisalmer

Bonjour,

J'ai été licencié économiquement en juillet 2022 après 7 ans d'embauche.

J'ai signé un contrat CSP et avant la fin j'ai trouvé un CDD d'un an qui va se finir à la fin du mois.

Mon salaire brut de 2022 étatisé 2230 euros brut.

Ma question est la suivante:

Pour le CSP j'ai touché 75% de mon salaire brut, et deux primes de la part du CSP car j'avais trouvé un emploi avant la fin de ce dernier.

Je vais donc me réinscrire le 1 mai et si j'ai bien compris, je vais toucher 57 % de mon salaire brut concernant mon ancien travail puisque c'est un reliquat, ou de mon dernier emploi?

Merci de votre temps.